

Cour d'Appel de Toulouse
Tribunal de Grande Instance de Toulouse
Jugement du : 27/02/2012
6ème Chambre Correctionnelle
N° minute : 402B/2012
N° parquet : 11167000141

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Toulouse le VINGT-SEPT
FÉVRIER DEUX MILLE DOUZE,

Composé de :

Monsieur ROUSSEL Jean-Claude, président,
Madame VET Emmanuelle, assesseur,
Madame FURCY Stéphanie, assesseur,

Assistés de Monsieur DE FRANCESCHI Gérard, faisant fonction de greffier,

en présence de Monsieur MICHEL Patrice, procureur de la République adjoint,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

PARTIE CIVILE :

Monsieur LABORIE André, demeurant 2 Rue de la Forge 31650 ST ORENS DE
GAMEVILLE, partie civile poursuivante, comparant

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, partie jointe

ET

Prévenu

Nom : **CHARRAS Jean-Luc**
né le 11 avril 1958 à VALENCE (Drôme)

Nationalité : française

Situation familiale :

Situation professionnelle : notaire

demeurant : 8 Place de la République 26006 VALENCE CEDEX

Situation pénale : libre

non comparant représenté sans mandat par Maître LARRAT Gérard-Luc avocat au
barreau de TOULOUSE substitué par Maître RABINEL Pauline avocat au barreau de
TOULOUSE,

Cité pour :

CORRUPTION PASSIVE: ACCEPTATION, SOLLICITATION D'AVANTAGE
PAR PERSONNE CHARGÉE D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC faits
commis le 5 avril 2007 à TOULOUSE

CORRUPTION ACTIVE : PROPOSITION OU FOURNITURE D'AVANTAGE A
UNE PERSONNE CHARGÉE DE MISSION DE SERVICE PUBLIC faits commis le

5 avril 2007 à TOULOUSE
FAUX EN ECRITURE PUBLIQUE OU AUTHENTIQUE faits commis le 6 juin 2007 à TOULOUSE
USAGE DE FAUX EN ECRITURE PUBLIQUE OU AUTHENTIQUE faits commis le 22 septembre 2007 à TOULOUSE
FOURNITURE FRAUDULEUSE HABITUELLE DE DOCUMENT ADMINISTRATIF faits commis le 5 avril 2007 à TOULOUSE
USAGE DE FAUX DANS UN DOCUMENT ADMINISTRATIF PAR CHARGE DE MISSION DE SERVICE PUBLIC faits commis le 5 avril 2007 à TOULOUSE
ABUS DE CONFIANCE faits commis le 21 décembre 2006 à TOULOUSE
ESCROQUERIE faits commis le 26 décembre 2006 à TOULOUSE

DEBATS

A l'appel de la cause, le président a constaté l'absence de CHARRAS Jean luc, et a donné connaissance de l'acte qui a saisi le tribunal.

LABORIE André a été entendu en ses demandes.

Le ministère public a été entendu en ses réquisitions.

Maître RABINEL Pauline, substituant Maître LARRAT Gérard-Luc, conseil de CHARRAS Jean luc a été entendu en sa plaidoirie.

Le greffier a tenu note du déroulement des débats.

Le tribunal, après en avoir délibéré, a statué en ces termes :

Par acte du 24 mai 2011 Monsieur André LABORIE a fait cité Maître CHARRAS Jean-Luc pour qu'il ait à répondre des faits de complicité de vol, corruption passive et corruption active, faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques, escroquerie au jugement et abus de confiance à l'audience du 22 juin 2011.

L'affaire a été renvoyée à l'audience du 15/12/2011 puis à celle du 27/02/2012 ;

A l'audience du 27/02/2012 Monsieur André LABORIE a quitté la salle d'audience aux premiers mots de l'évocation de ce dossier simplement venu pour consignation avant dire droit sur le fonds afin de garantir le paiement de l'amende civile susceptible d'être prononcée conformément de l'article 392-1 du Code de Procédure Pénale ;

Le tribunal constate par conséquent le désistement d'instance de Monsieur André LABORIE ;

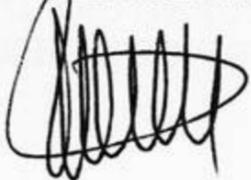
PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de CHARRAS Jean-Luc et LABORIE André,

Constata le désistement de la partie civile André LABORIE ;

Et le présent jugement ayant été signé par le président et le greffier.

LE GREFFIER



Copie certifiée conforme
Le Greffier



LE PRESIDENT

